

Appel à propositions d'animations en vue de l'événement « Pays de la Loire Grandeur Nature » 2020

Introduction

A l'occasion de la journée internationale de la biodiversité du 22 mai 2019, la première édition de « Pays de la Loire Grandeur Nature » mettait la biodiversité ligérienne à l'honneur. Grâce à la contribution de plus de soixante structures partenaires, 103 événements (sorties nature, expositions, conférences, spectacles, opérations de sciences participatives, visites de sites naturels...) ont été organisés sur l'ensemble du territoire. Environ 3500 ligériens ont répondu présents pour venir à la découverte de la vie qui les entoure et à la rencontre des acteurs qui veillent toute l'année sur son équilibre.

En vue de la prochaine édition de cette manifestation, la Région Pays de la Loire et le Groupe de travail « Education/nature » de la Stratégie régionale pour la biodiversité animé par le GRAINE Pays de la Loire lancent un appel à propositions pour identifier les actions à renouveler en mai 2020, recenser de nouvelles propositions à déployer et mobiliser les forces motrices souhaitant se joindre à la planification de cet événement.

1. Nature et enjeux de l'appel à propositions

« Pays de la Loire Grandeur Nature » est un événement tourné vers le grand public dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens aux enjeux de biodiversité, de faciliter l'accès à l'information sur la nature et de favoriser la mobilisation des ligériens, notamment par le biais des démarches participatives. Coup de projecteur sur le travail des structures qui font de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement leur quotidien, ce temps fort vise aussi à fédérer à l'échelle régionale un réseau d'acteurs complémentaires pour faire connaître et valoriser la diversité des initiatives en la matière.

La campagne de communication, déployée à cette occasion par les services de la Région et le Réseau GRAINE Pays de la Loire, offre l'opportunité de renforcer la portée des messages à faire passer et de toucher un large public. Dans cette optique, les approches innovantes et originales pour parler de la biodiversité seront à privilégier. Les propositions parvenant à établir les liens entre nature et culture, nature et patrimoine, nature et savoir-faire, nature et arts numériques, ont toute leur place dans cette programmation.

2. Structures concernées

La seconde édition de Pays de la Loire Grandeur Nature se déroulera sur 1^{er} au 31 mai 2020. Toutes les structures et acteurs de la gestion des milieux naturels ou de la sensibilisation à l'environnement peuvent contribuer à cette édition en proposant un projet d'animation à destination du grand public sur cette période. L'appel à propositions vise notamment :

- Les associations de protection de l'environnement, de gestion des milieux naturels, de suivi de la biodiversité, d'éducation à l'environnement ou au développement durable... ;
- Les collectivités territoriales et leurs groupements (communes, EPCI, syndicats ou départements...) souhaitant faire valoir leurs actions auprès du grand public, mettre en valeur les richesses de leurs milieux naturels, impliquer les citoyens dans des démarches de sciences participatives... ;
- Les structures gestionnaires de Parcs naturels régionaux ou Réserves naturelles régionales proposant des animations sur leurs territoires ;
- Des services de l'Etat ou établissements publics gestionnaires ou propriétaires d'espaces naturels ;
- Des entreprises privées dont la sphère d'action concerne la gestion des milieux naturels ou ayant initié des démarches particulières autour de la biodiversité ;
- Des compagnies ou associations proposant des interventions artistiques ou des animations ludiques autour de la nature et de la biodiversité ;
- Des agriculteurs, producteurs ou forestiers souhaitant faire valoir des actions spécifiques de préservation de l'environnement au travers d'animations à titre gratuit et sans action à vocation commerciale (vente de produits...);
- Des établissements scolaires dont les actions et les domaines de compétences touchent à la sphère de la gestion des espaces naturels.

3. Nature des projets éligibles

Les structures souhaitant intégrer la programmation de « Pays de la Loire Grandeur Nature 2020 » devront proposer une ou plusieurs animations au cours du mois de mai 2020 sur le territoire régional. Le dépôt des propositions se fera en ligne sur le site du [GRAINE Pays de la Loire](http://graine-pdl.org) avant le **31 décembre 2019**. Une aide en ligne pour la publication d'événements est disponible sur : <http://graine-pdl.org/le-reseau/aide-publier-sur-ce-site>.

- Les structures peuvent présenter plusieurs projets au cours du mois de mai 2020 ou réitérer plusieurs fois une même animation.
- Les projets déjà intégrés dans une autre programmation (programme de sorties natures départementales, programmation annuels d'une association, tournée d'une compagnie...) peuvent être intégrés à la programmation de Pays de la Loire Grandeur Nature.
- Pour faire de Pays de la Loire Grandeur Nature un événement accessible, les sorties gratuites ou à un faible coût sont favorisées.

4. Procédure et sélection des projets

Les propositions déposées en ligne doivent préciser les aspects techniques et logistiques de l'animation :

- Titre de l'animation ;
- Date et heure ;
- Localisation et coordonnées GPS du lieu de rendez-vous ;
- Structure organisatrice ;
- Contacts et réservations ;
- [si existant] Lien vers le site internet de la structure ;
- Matériel à apporter ;
- Nombre de places maximal ;
- Type de public visé (enfants, familles, scolaires...) ;
- Descriptif rapide de l'animation (100 mots maximum) ;
- Illustration à présenter sur le site internet en indiquant les crédits photographiques.

Seules les propositions dûment complétées seront prises en compte. Les propositions seront analysées par le groupe de travail « Education/nature » de la Stratégie régionale biodiversité, animé par le GRAINE Pays de la Loire, et par la Région pour identifier les projets novateurs et innovants à mettre en avant. Un accompagnement dans la définition ou la mise en place logistique du projet pourra être envisagé par le groupe « Education/nature » pour les structures qui le souhaitent.

La stabilisation de la programmation se fera au cours du mois de janvier 2020. Les structures et acteurs désireux de s'intégrer d'avantage dans l'élaboration de cette édition peuvent d'ores et déjà intégrer le groupe « Education/nature » de la SRB.

5. Calendrier

- 11 juillet 2019 : Première réunion du groupe de travail « Education/nature » de la Stratégie régionale pour la biodiversité (animé par le GRAINE Pays de la Loire) en vue de l'édition 2020
- 1^{er} septembre - 31 décembre 2019 : Dépôt des propositions par les structures organisatrices
- Janvier 2019 : Analyse des propositions par le groupe de travail « Education/nature » de la SRB et la Région, stabilisation de l'agenda
- 15 mars 2020 : Lancement de la campagne de communication, ouverture de la page internet
- Mai 2020 : Pays de la Loire Grandeur Nature 2020